

RÈGLEMENT DU JEU « JEU TEASING ENSEIGNES » du Centre Commercial Nice Lingostière

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

Le Centre Commercial Nice Lingostière, domicilié au 606 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice, organise un jeu digital gratuit avec du 31 mars 9 mai 2021 inclus intitulé « JEU TEASING ENSEIGNES ».

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures (à la date de participation au jeu), résidant en France Métropolitaine, à l'**exclusion des employés de Carmila & Carrefour, aux gérants et salariés des magasins du Centre Commercial** et à toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

Le participant déclare satisfaire à toutes les conditions stipulées au présent règlement pour participer au Jeu et respecter l'intégralité des stipulations du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables. Seules les participations conformes aux stipulations du présent règlement seront prises en compte dans le cadre du Jeu.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Posts Facebook

Pour participer au Jeu, il suffit de :

- D'être abonné à notre compte
- Liker la publication
- Commenter la publication

3.2 Posts Instagram

Pour participer au Jeu, il suffit de :

- D'être abonné à notre compte
- Liker la publication
- Commenter la publication

Le Jeu consiste à trouver les « nouvelles » enseignes du Centre Commercial Nice Lingostière. Pour chaque enseigne, un (1) post sera publié sur nos comptes Facebook et Instagram. Il n'y aura qu'un (1) seul et unique gagnant par enseigne et non pas par post. Le but du Participant est de trouver l'enseigne correspondant à la publication et d'inscrire cette dernière en commentaire pour pouvoir faire partie du tirage au sort et éventuellement être l'heureux gagnant.

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

ARTICLE 4 - LOTS

Les 50 lots mis en jeu comprennent tous une (1) carte cadeau de 50€, valable dans les boutiques du Centre Commercial Nice Lingostière.

Ces lots sont à retirer à la réception du Centre Commercial Nice Lingostière sur présentation de la pièce d'identité à partir de la réouverture des centres commerciaux.

Les lots sont non modifiables, non échangeables et non remboursables. La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La Société Organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

ARTICLE 5 - DETERMINATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont désignés par un processus aléatoire. Les participants ayant trouvé la bonne réponse et l'ayant écrite en commentaire sous le post Facebook et / ou sous le post Instagram seront soumis à un tirage au sort afin de déterminer un (1) seul et unique gagnant par enseigne.

La détermination des gagnants sera effectuée tous les dimanches soirs pendant la durée de l'opération par tirage au sort pour chaque enseigne parmi les participants ayant trouvé les bonnes réponses.

Un (1) même participant par foyer (même nom) ne pourra gagner qu'une (1) seule et unique fois pendant toute la durée de l'opération. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. Toute fausse indication d'identité entraîne l'annulation immédiate de la participation au jeu. Dans ce cas, la Société Organisatrice remet en jeu le lot.

En cas de gain, un message privé sera envoyé aux gagnants sur la plateforme sur laquelle ils auront participé.

ARTICLE 6 - REMISE DES LOTS

Pour chaque lot, les gagnants seront contactés par message privé via leur compte Facebook et / ou Instagram avec lequel ils ont participé. Une fois les coordonnées échangées, les modalités de remise de lot seront communiquées aux gagnants, à savoir se rendre à la réception du Centre Commercial Nice Lingostière avec leur pièce d'identité personnelle.

Le gagnant devra remplir et signer une attestation de remise de lot lorsqu'il sera sur place.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'oubli de la carte d'identité par le gagnant lui-même.

ARTICLE 7 – DUREE DE VALIDITE DES LOTS

Les lots non réclamés durant le délai de l'opération seront considérés comme restant la propriété de la Société Organisatrice.

Les lots sont valables 3 mois dans les boutiques du Centre Commercial Nice Lingostière à partir de la date d'activation. La date de péremption étant indiquée sur le dos de la carte cadeau.

ARTICLE 8 – DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Les participants autorisent par avance au début du jeu, la publication de leur nom et de leur image.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la Société Organisatrice du jeu.

ARTICLE 10 – FACULTE DE MODIFICATION / SUPPRESSION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait. Le Jeu peut être annulé en cas de force majeure.

ARTICLE 11 – ACCES AU REGLEMENT

La participation au présent Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, disponible sur demande à la Direction du Centre Commercial Nice Lingostière. Celui-ci est adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande par courrier à l'adresse suivante : Direction de centre, 606 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE

Le présent Jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et / ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Paris.